

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 JUILLET 2025

Le 10 Juillet 2025, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LEPARRE-MEDOC, légalement convoqué le 04 Juillet 2025, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU Adjoints, MUSETTI, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, CROMER, DALCIN, BERNARD, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, ROHEL, CADRET, BOYER, QUILLET Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. CHAPPELLAN Adjoint qui a donné procuration à M. ROBERT Adjoint
M. FLEURT Conseiller M^{al} qui a donné procuration à M. LE BREDONCHEL Conseiller M^{al}
Mme GOFFREDI Conseillère M^{alc} qui a donné procuration à M. GUIRAUD Maire
Mme BOUDEAU Conseillère M^{alc} qui a donné procuration à Mme FERNANDEZ Adjointe
M. ALCOUFFE Conseiller M^{al} qui a donné procuration à Mme BOYER Conseillère M^{alc}
M. VEILLON Conseillère M^{alc} qui a donné procuration à Mme QUILLET Conseillère M^{alc}

ABSENTS EXCUSÉS : MM SEGUIN, SANS et SETTIER, Conseillers M^{aux}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Murielle GARRIGOU

494 - OBJET : Tarification de la location du logement d'urgence

M. le Maire rappelle au conseil que dans les délibérations 492 et 493 de la présente séance, le conseil municipal était invité à se prononcer sur la signature d'une convention de gestion d'un logement d'urgence et la nomination d'un membre à la commission d'attribution.

En conséquence, il convient maintenant de fixer les tarifs de mise à disposition de ce bien aux hébergés. À cet effet, une grille tarifaire est proposée à l'assemblée.

Le conseil municipal voudra bien se prononcer sur les tarifs proposés, et le cas échéant, il voudra bien autoriser M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ

☞ Fixe ainsi qu'il suit, pour l'année 2025, les tarifs de mise à disposition du logement d'urgence aux hébergés,

SITUATION	LOYER/MOIS	LOYER/JOUR	FLUIDES/MOIS	FLUIDES/JOUR	SUPPLEMENT FLUIDES HIVER/MOIS*	SUPPLEMENT FLUIDES HIVER/JOUR*
Famille	550 €	20 €	80 €	2,70 €	+30 €	+1 €
Personne seule	300 €	11 €	50 €	1,70 €	+15 €	+0,50 €
Sinistre pris en charge assurance	650 €	25 €	100 €	3,50 €	+40 €	+1,50 €

*La période d'hiver est comprise entre le 15 octobre et le 15 avril

☞ Autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20250710-494-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 11/07/2025



Pour copie conforme
Le Maire

Bernard GUIRAUD